

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue des Caves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue des Caves
Début :	Mercredi 14 décembre 2022 à 07h00
Fin :	Mercredi 14 décembre 2022 à 14h00
Motif :	Déménagement
Règlement :	GRE-285-2022

Grevenmacher, le 9 décembre 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden